

Réception par le préfet : 19/06/2025		
Publication : 19/06/2025		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En délégation	Qui ont pris part à la
 du Conseil Municipal	exercice	Délibération
33	33	21

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures vingt-cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Clara RIGAH ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS ; Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Lucien BEAUZOR par M. Martelin RATIER
M. Jean-Louis SAINCILY par Mme Jacqueline BELFORT
Mme Anny GENIPA par M. Rodrigue MOULIN
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; M. Christian CITADELLE ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; Mme Edwige BEMATOL ; M. Benjamin GRACCHUS ; M. Bruno REMI ; Mme Nicole RAMASSAMY

Date de la convocation

05 JUIN 2025

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2025/06/60

AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION COM FOR GOOD

Au regard de l'engagement de la commune de Lamentin à promouvoir le développement durable, l'association Com For Good a sollicité la ville pour l'organisation de la 3ème édition des GREENDAYS CHALLENGE GUADELOUPE sur son territoire. C'est un événement citoyen et écologique qui mobilise les habitants et la population d'une manière générale autour d'actions concrètes en faveur de l'environnement.

Au cours de cette journée il sera également proposé des jeux et des défis, avec des lots à gagner, afin de renforcer la mobilisation citoyenne par une implication active et festive. Dans cet esprit, il est envisagé d'organiser en 2025 une opération de plantation d'espèces végétales sur un site emblématique de la collectivité. Poursuivant la réflexion engagée autour de l'aménagement du site de Blachon, il est proposé de retenir le port de pêche comme lieu d'accueil de cette initiative. Après l'aménagement de l'espace culturel par la pose d'un carbet, il est en effet prévu de fleurir cet espace avec des espèces

littorales, afin de favoriser la biodiversité et reconstituer les corridors écologiques en prolongement de la végétation existante.



Ce fleurissement sera réalisé avec des espèces végétales adaptées au littoral : plantes à fleurs ou à graines. L'association Com For Good met sa technicité pour l'organisation d'un tel évènement au service de la collectivité ainsi qu'une partie de la logistique. Elle assure également l'animation et la communication en lien avec cet évènement.

La participation financière de la collectivité s'élève à la somme de cinq mille euros (5 000 €), versée sous forme de subvention.

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver ce projet d'animation et de fleurissement du port de pêche de Blachon, en partenariat avec l'association Com For Good, ainsi que l'attribution de la subvention correspondante.

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code de la construction et de l'urbanisme,

Vu le Plan local d'urbanisme,

Considérant la volonté de la commune de promouvoir l'attractivité de son territoire et de créer une dynamique économique autour des sites naturels,

Considérant l'intérêt manifesté par les citoyens et les partenaires pour l'aménagement de la zone de Blachon,

Considérant l'importance de sensibiliser la population aux enjeux de la transition écologique et de favoriser la participation citoyenne à travers des actions concrètes et visibles sur le territoire,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le Maire à attribuer une subvention de cinq mille euros (5 000,00 €) à l'association Com For Good pour la réalisation d'une animation citoyenne au port de pêche de Blachon

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

